

ACADEMIE DE CAEN

BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE Option B : COLORISTE PERMANENTISTE Session 2005 E2 – U 20 B - COUPE ET COIFFAGE VILLE

Durée : 1 h 00 – Coef. 5

Pour un modèle masculin ou féminin, il est demandé une coupe, une mise en forme temporaire et un coiffage correspondant à une coiffure de ville.

La longueur minimale de la chevelure du modèle avant l'épreuve sera de 10 cm et la longueur imposée après la coupe de 6 cm.

OU AU CHOIX DU CANDIDAT

La longueur minimale de la chevelure du modèle avant l'épreuve sera de 20 cm et la longueur imposée après la coupe de 16 cm.

Le candidat ne sera pas autorisé à passer l'épreuve :

- en l'absence de modèle
- en présence de modèle non conforme

La conformité est vérifiée avant le début de l'épreuve.